

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

KUPRIK WG



Version 1 Date d'établissement: 20/05/2021
Version 5 (substitue a la version 4) Date de révision: 16/10/2023

Page 1 de 10
Date d'impression: 17/10/2023

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE.

1.1 Identificateur de produit.

Nom du produit: KUPRIK WG
UFI: XH00-X0EE-X001-SX28
Substance active: Fosétyl d'Aluminium 800 g/kg (80% p/p) [WG]
Numero de registre: 2171243

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées.

Fongicide

Usages non recommandés:

Usages différents de ceux recommandés.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité.

Identification de l'entreprise:

Entreprise: **EXCLUSIVAS SARABIA, S.A**
Adresse: Pol. Ind. La Litera · Autovía A2, Km.441,6
Ville: Fraga
Province ou région: Huesca (SPAIN)
Numéro de Téléphone: +34 973 737 377
E-mail: sarabia@sarabia.eu
Web: www.sarabia.eu

Responsable de la commercialisation:

Entreprise: **HELM AG**
Adresse: Nordkanalstrasse 28
Ville: 20097 Hamburg
Province ou région: Germany
Numéro de Téléphone: +49 40 2375-0
E-mail: info@helmag.com
Web: www.helmag.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence: +34 973 737 377 (Disponible seulement en horaire de bureaux; Lundi-Vendredi; 09:00-13:00)
Numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59 (24 hours a day, 7 days a week)

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS.

2.1 Classification de la substance ou du mélange.

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008:
Eye Dam. 1 : Provoque de graves lésions des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage.

Étiquetage conformément au Règlement (CE) No 1272/2008:

Pictogrammes:



Mention d'avertissement:

Danger

Mentions de danger:
H318 Provoque de graves lésions des yeux.

-Continue à la page suivante.-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

KUPRIK WG



Version 1 Date d'établissement: 20/05/2021
Version 5 (substituée à la version 4) Date de révision: 16/10/2023

Page 2 de 10
Date d'impression: 17/10/2023

Conseils de prudence:

- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

Phrases EUH:

- EUH208 Contient 2,4,7,9-tétraméthyldec-5-yne-4,7-diol. Peut produire une réaction allergique.
EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Phrases types supplémentaires (Annexes II et III du Règlement 547/2011):

SP 1: Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./ Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]

SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les usages en plein champ.

Contient:

fosétyl-aluminium (ISO), triphosphonate d'aluminium et de triéthyle
2,4,7,9-tétraméthyldec-5-yne-4,7-diol

2.3 Autres dangers.

Le mélange ne contient pas de substances classées PBT.

Le mélange ne contient pas de substances classées vPvB.

Le mélange ne contient pas de substances avec des propriétés perturbant le système endocrinien.

En conditions normales d'utilisation et dans sa forme originale, le produit ne présente pas d'autres dangers pour la santé et pour l'environnement.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS.

3.1 Substances.

Pas Applicable.

3.2 Mélanges.

Substances qui présentent des risques pour la santé ou pour l'environnement conformément à le Règlement (CE) No.1272/2008, qui ont une limite d'exposition professionnelle assignée, qui sont classifiées comme PBT/vPvB ou qui figurent sur la liste des substances candidates:

Identifiants	Nom	Concentration	(*)Classification Règlement (CE) No 1272/2008	
			Classification	Limites de concentration spécifiques et Estimation de la toxicité aiguë
Index No: 006-095-00-5 CAS No: 39148-24-8 CE No: 254-320-2	fosétyl-aluminium (ISO), triphosphonate d'aluminium et de triéthyle	80 %	Eye Dam. 1, H318	-

(*) Le texte complet des phrases H est détaillé dans la rubrique 16 de cette fiche de sécurité.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

KUPRIK WG



Version 1 Date d'établissement: 20/05/2021
Version 5 (substitue a la version 4) Date de révision: 16/10/2023

Page 3 de 10
Date d'impression: 17/10/2023

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS.

4.1 Description des mesures de premiers secours.

En cas de doute ou si les symptômes persistent, demander l'assistance d'un médecin. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation.

Mettre la victime de l'accident à l'air libre, la maintenir au chaud et en position de repos, si sa respiration est irrégulière ou s'interrompt, pratiquer sur cette dernière la technique de la respiration artificielle.

En cas de contact avec les yeux.

Rincer abondamment les yeux à l'eau claire et fraîche, pendant au moins 10 minutes, tout en étirant régulièrement les paupières vers le haut et demander l'aide d'un médecin. Ne pas permettre à la personne de se frotter l'œil affecté.

En cas de contact avec la peau.

Retirer les vêtements souillés. Nettoyer vigoureusement la peau avec de l'eau et du savon ou tout produit nettoyant adapté. NE JAMAIS utiliser de solvants ou diluants.

En cas d'ingestion.

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin. Maintenir la victime en position de repos. NE JAMAIS provoquer le vomissement.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés.

Les manifestations cliniques pouvant survenir en cas d'exposition et/ou de contact sont les suivantes : Irritation à la corrosion des yeux, de la peau, des muqueuses, des voies respiratoires et gastro-intestinales.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

Conseils thérapeutiques aux médecins et au personnel médical : En cas d'ingestion, envisager une endoscopie. Contre-indication : sirop d'ipéca et neutralisation. Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE.

Le produit ne présente aucun risque particulier en cas d'incendie.

5.1 Moyens d'extinction.

Moyens d'extinction appropriés:

Extincteur de type poudre ou CO2. En cas d'incendies plus importants il est aussi possible d'utiliser de la mousse résistante à l'alcool ou pulvériser de l'eau.

Moyens d'extinction inappropriés:

Pour l'extinction ne jamais utiliser un jet direct d'eau. En présence de tension électrique ne pas utiliser de l'eau ou de la mousse comme moyen d'extinction.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange.

Risques particuliers.

Le feu peut produire une épaisse fumée noire. En conséquence de la décomposition thermique, des substances dangereuses peuvent se former: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et oxyde de phosphore. L'exposition à des substances produites suite à la combustion ou à la décomposition peut être dangereuse pour la santé. Éviter de respirer les vapeurs du matériau exposé au feu.

5.3 Conseils aux pompiers.

Rafraîchir par pulvérisation d'eau tout réservoir, citerne ou récipient proche du feu ou de toute autre source de chaleur. Tenir compte de la direction du vent. Veiller à ce que les produits utilisés lors de l'extinction d'un incendie ne se déversent pas dans les systèmes d'évacuation d'eau, les égouts ou dans un cours d'eau.

Équipement de protection anti-incendies.

En fonction de la magnitude ou de l'importance de l'incendie, l'utilisation de combinaisons de protection thermique, d'appareils de respiration individuels, de gants, de lunettes de protection ou de masques anatomiques faciaux et de bottes peut s'avérer nécessaire.

-Continue à la page suivante.-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

KUPRIK WG



Version 1 Date d'établissement: 20/05/2021
Version 5 (substitue a la version 4) Date de révision: 16/10/2023

Page 4 de 10
Date d'impression: 17/10/2023

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE.

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.

Pour tout contrôle d'exposition et mesures de protection individuelle, voir rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement.

Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement, éviter dans la mesure du possible de le déverser.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.

Retenir et récupérer le produit déversé avec un matériau absorbant inerte (terre, sable, vermiculite, terre de diatomée...) et nettoyer immédiatement la zone avec un décontaminant approprié.

Déposer les déchets dans des récipients fermés et adaptés en vue de leur élimination, conformément aux normes locales et nationales (voir rubrique 13).

6.4 Référence à d'autres rubriques.

Pour tout contrôle d'exposition et mesures de protection individuelle, voir rubrique 8.

Pour l'ultérieure élimination des résidus, se reporter aux recommandations décrites dans la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger.

Pour la protection personnelle se reporter à la section 8.

Il est formellement interdit de fumer, manger ou boire dans la zone d'application du produit.

Respecter la législation relative à la Sécurité et à l'Hygiène dans le cadre du travail.

Ne jamais utiliser la pression pour vider les containers, ces derniers n'ayant pas été conçus pour résister à la pression. Conserver le produit dans un récipient de même matériau que le récipient ou container original.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités.

Magasiner le produit en accord avec la législation locale correspondante. Tenir compte des indications portées sur l'étiquette. Conserver les containers entre 5 et 25 °C, dans un endroit sec et bien aéré, à l'écart de toute source de chaleur et protégé de la lumière du soleil. Garder à l'écart de toute flamme. Éloigner de tout agent oxydant ou matériau hautement acide ou alcalin. Ne pas fumer. Refuser l'accès au personnel non autorisé. Une fois ouvert, tout container doit être précautionnement refermé et positionné verticalement afin d'éviter toute chute ou renversement.

Le produit n'est pas affecté par la Directive 2012/18/UE (SEVESO III).

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s).

Pour usage professionnel seulement. Voir l'étiquette du produit pour les conditions d'utilisation approuvées.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

8.1 Paramètres de contrôle.

Le produit NE contient PAS de substances avec des Valeurs Limites Environnementale d'Exposition Professionnelle. Le produit ne contient pas de substances avec des Valeurs Limites Biologiques.

8.2 Contrôles de l'exposition.

Mesures d'ordre technique:

Prévoir un système d'aération adapté, au moyen de l'installation d'une unité d'extraction- ventilation locale ainsi que d'un système général d'extraction.

Concentration:	100 %
Utilisation(s):	Fongicide
Protection respiratoire:	
Si l'on applique les mesures techniques recommandées, il n'est pas nécessaire de porter un équipement de protection individuelle.	
Protection des mains:	
PPE:	Gants de travail

-Continue à la page suivante.-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

KUPRIK WG



Version 1 Date d'établissement: 20/05/2021
Version 5 (substitue a la version 4) Date de révision: 16/10/2023

Page 5 de 10
Date d'impression: 17/10/2023

Caractéristiques:	Marquage «CE» Catégorie I.		
Normes CEN:	EN 374-1, En 374-2, EN 374-3, EN 420		
Maintenance:	Conserver dans un endroit sec, à l'abri d'une quelconque source de chaleur, et des rayons du soleil. Ne pas modifier les gants pour éviter d'altérer leur résistance. Ne pas appliquer de peinture, de dissolvant ou d'adhésif.		
Observations:	Les gants doivent être de la bonne taille et s'ajuster à la main sans être trop serrés ni trop lâches. Les gants doivent toujours être portés avec les mains propres et sèches.		
Matériaux:	PVC (Polychlorure de vinyle)	Temps de pénétration (min.): > 480	Epaisseur du matériau (mm): 0,35
Protection des yeux:			
PPE:	Lunettes de protection contre les impacts de particules		
Caractéristiques:	Marquage «CE» Catégorie II. Protecteur des yeux contre la poussière et les fumées.		
Normes CEN:	EN 165, EN 166, EN 167, EN 168		
Maintenance:	La visibilité au travers des lunettes doit être optimale, c'est pourquoi il faut les nettoyer tous les jours et les désinfecter régulièrement, conformément aux instructions du fabricant.		
Observations:	Indicateurs de détérioration tels que: Lunettes présentant une couleur jaunâtre, des rayures superficielles ou plus profondes, etc.		
Protection de la peau:			
PPE:	Vêtements de protection		
Caractéristiques:	Marquage «CE» Catégorie II. Les vêtements de protection ne doivent pas être portés trop serrés ou trop lâches, pour ne pas gêner les mouvements de l'utilisateur.		
Normes CEN:	EN 340		
Maintenance:	Appliquer les instructions de lavage et de conservation fournies par le fabricant pour garantir une protection invariable.		
Observations:	Les vêtements de protection devraient être confortables et protéger contre le risque pour lesquels ils ont été prévus, avec les conditions environnementales, le niveau d'activité de l'utilisateur et le temps d'utilisation prévus.		
PPE:	Chaussures de travail		
Caractéristiques:	Marquage «CE» Catégorie II.		
Normes CEN:	EN ISO 13287, EN 20347		
Maintenance:	Ces articles s'adaptent à la forme du pied du premier utilisateur. C'est pour cette raison, mais aussi pour des questions d'hygiène qu'il faut éviter qu'une autre personne les réutilise.		
Observations:	Les chaussures de travail à usage professionnel incorporent des éléments de protection destinés à protéger l'utilisateur contre des blessures qui peuvent provoquer des accidents. Il faut contrôler quelles tâches et quelles activités sont adaptées à ces chaussures.		

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES.

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles.

État physique: Solide

Couleur: Blanc cassé

Odeur: Légère odeur

Seuil olfactif: Non disponible

Point de fusion: Non disponible

Point de congélation: Non disponible

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Non disponible

Inflammabilité: Ininflammable (méthode EEC A10)

Limites inférieure d'explosion: Non disponible

Limites supérieure d'explosion: Non disponible

Point d'éclair: >=50 °C

Température d'auto-inflammation: No auto-inflammable (Method A16 of commission Directive 92/69/EEC)

Température de décomposition: Non disponible

pH: 3-4 (1%) (CIPAC MT 75.3)

Viscosité cinématique: Non disponible

Solubilité: Dispersible dans l'eau

Hydro solubilité: Non disponible

Liposolubilité: Non disponible

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log): Non disponible

Pression de vapeur: Non disponible

-Continue à la page suivante.-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

KUPRIK WG



Version 1 Date d'établissement: 20/05/2021
Version 5 (substitue a la version 4) Date de révision: 16/10/2023

Page 6 de 10
Date d'impression: 17/10/2023

Densité absolue: Non disponible
Densité relative: 0,62 g/mL
Densité de vapeur relative: Non disponible
Caractéristiques des particules: Non disponible

9.2 Autres informations.

Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles:

Propriétés explosives: Pas explosive

Matières solides comburantes:

Propriétés comburantes: Pas oxydant

Autres caractéristiques de sécurité

Viscosité: Non disponible

Point de goutte: Non disponible

Scintillation: Non disponible

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ.

10.1 Réactivité.

Le produit ne présente pas de danger par leur réactivité.

10.2 Stabilité chimique.

Stable dans les conditions de manipulation et de conservation recommandées (voir épigraphe 7).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses.

Pas de réactions dangereuses.

10.4 Conditions à éviter.

- Eviter le contact avec chaleur, feu et humidité extrêmes, se décompose au-dessus de 276°C

10.5 Matières incompatibles.

Eviter les matières suivantes :

- acide fort, réactifs oxydants forts, bases fortes, agents réducteurs forts

10.6 Produits de décomposition dangereux.

Selon les conditions d'utilisation, peuvent se générer les produits suivants :

- oxydes de carbone, oxydes de phosphore, gaz phosphine.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES.

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008.

Les projections du produit dans les yeux peuvent provoquer des irritations et causer des dommages réversibles.

Information Toxicologique des substances présentes dans la composition.

Nom	Toxicité aiguë			
	Type	Essai	Espèce	Valeur
fosétyl-aluminium (ISO), triphosphonate d'aluminium et de triéthyle CAS No: 39148-24-8 EC No: 254-320-2	Oral	LD50	Rat	>2000 mg/kg bw
	Cutané	LD50	Rat	>2000 mg/kg bw
	Inhalation	LC50	Rat	>1.24 mg/L

a) toxicité aiguë;

Données non concluantes pour la classification.

Acute oral for rat: LD50 > 2000 mg/kg b.w.

Acute dermal for rat: LD50 > 2000mg/kg b.w.

Acute inhalation (rat): CL50 = 5.22 mg/L air

-Continue à la page suivante.-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

KUPRIK WG



Version 1 Date d'établissement: 20/05/2021
Version 5 (substitue a la version 4) Date de révision: 16/10/2023

Page 7 de 10
Date d'impression: 17/10/2023

b) corrosion cutanée/irritation cutanée;
Fosetyl-Al (Lapin): non irritant

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;
Produit classé:
Lésions oculaires graves, Catégorie 1: Provoque de graves lésions des yeux.

Fosetyl-Al (Lapin): irritant oculaire

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;
Fosetyl-Al (Guinea pig); non sensibilisant

e) mutagénicité sur les cellules germinales;
Des études montrent que le fosétyl-Al n'est pas mutagène.

f) cancérogénicité;
Données non concluantes pour la classification.

g) toxicité pour la reproduction;
Il n'existe aucune preuve d'une sensibilité accrue due à une exposition prénatale ou postnatale au fosétyl-Al.

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique;
Données non concluantes pour la classification.

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;
Données non concluantes pour la classification.

j) danger par aspiration.
Données non concluantes pour la classification.

11.2 Informations sur les autres dangers.

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient pas de composants ayant des propriétés perturbant le système endocrinien avec des effets sur la santé humaine.

Autres informations

Il n'existe pas d'information disponible sur d'autres effets indésirables sur la santé.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES.

12.1 Toxicité.

Nom	Écotoxicité			
	Type	Essai	Espèce	Valeur
fosétyl-aluminium (ISO), triphosphonate d'aluminium et de triéthyle CAS No: 39148-24-8 EC No: 254-320-2	Poissons	LC50	Oncorhynchus mykiss	>122 mg/mL (96h)
		NOEC	Oncorhynchus mykiss	122 mg/L (96h)
		LC50	Lepomis macrochirus	>60 mg/L (96h)
		LC50	Cyprinus carpio	>100 mg/L (96h)
	Invertébrés aquatiques	EC50	Daphnia magna	>100 mg/L (24h)
		EC50	Daphnia magna	>100 mg/L (48h)
	Plantes aquatiques	EC50	Lemna gibba	79.67 mg/L (14d)
		NOEC	Lemna gibba	20.4 mg/L (14d)

-Continue à la page suivante.-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

KUPRIK WG



Version 1 Date d'établissement: 20/05/2021
Version 5 (substituée à la version 4) Date de révision: 16/10/2023

Page 8 de 10
Date d'impression: 17/10/2023

12.2 Persistance et dégradabilité.

Le fosétyl-AI peut être rapidement dissipé et métabolisé, mais il ne se dégrade pas.

12.3 Potentiel de bioaccumulation.

L'accumulation continue de phosphate dans le sol n'est pas pertinente pour le fosétyl-AI.

12.4 Mobilité dans le sol.

fosétyl-AI is quickly degraded in soils, forming metabolite phosphonic acid.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Aucune information n'est disponible sur les résultats de l'évaluation PBT et vPvB du produit.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien.

Ce produit ne contient pas de composants avec des propriétés perturbant le système endocrinien dans l'environnement.

12.7 Autres effets néfastes.

Aucune information n'est disponible sur d'autres effets néfastes pour l'environnement.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION.

13.1 Méthodes de traitement des déchets.

Il est interdit de le déverser dans les égouts ou cours d'eau. Les résidus et containers vides doivent être manipulés et éliminés en accord avec la législation locale / nationale correspondante en vigueur.

Suivre les dispositions de la Directive 2008/98/CE relative à la gestion des déchets.

Classification des déchets selon le catalogue européen des déchets:

15 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS

15 01 emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)

15 01 02 emballages en matières plastiques

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT.

Transport non-dangereux. En cas d'accident et de renversement du produit, procéder conformément au point 6.

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification.

Transport non-dangereux.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU.

Description:

ADR/RID: Transport non-dangereux.

IMDG: Transport non-dangereux.

OACI/IATA: Transport non-dangereux.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport.

Transport non-dangereux.

14.4 Groupe d'emballage.

Transport non-dangereux.

14.5 Dangers pour l'environnement.

Transport non-dangereux.

Transport par bateau, FEM – Fiches d'urgence (F – Incendie, S – Dispersions): Pas Applicable.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur.

Transport non-dangereux.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI.

Transport non-dangereux.

-Continue à la page suivante.-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

KUPRIK WG



Version 1 Date d'établissement: 20/05/2021
Version 5 (substituée à la version 4) Date de révision: 16/10/2023

Page 9 de 10
Date d'impression: 17/10/2023

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION.

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

Le produit n'est pas affecté par le Règlement (CE) no 1005/2009 du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Le produit n'est pas affecté par la Directive 2012/18/UE (SEVESO III).

Le produit n'est pas affecté par le Règlement (UE) No 528/2012 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des biocides.

Le produit ne se trouve pas affecté par le processus établi dans le Règlement (UE) No 649/2012, relatif à l'exportation et à l'importation de produits chimiques dangereux.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique.

Des conseils sur la manipulation du produit se trouvent aux rubriques 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS.

Texte complet des phrases H apparaissant dans la rubrique 3:

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Codes de classification:

Eye Dam. 1 : Lésions oculaires graves, Catégorie 1

Modifications par rapport à la version précédente:

- Modification des valeurs des propriétés physico-chimiques (SECTION 9).
- Modification des informations relatives aux conditions de stabilité et de réactivité (SECTION 10.2).
- Modification des informations relatives aux conditions de stabilité et de réactivité (SECTION 10.3).
- Modification des informations relatives aux conditions de stabilité et de réactivité (SECTION 10.4).
- Modification des informations relatives aux conditions de stabilité et de réactivité (SECTION 10.5).
- Modification des informations relatives aux conditions de stabilité et de réactivité (SECTION 10.6).
- Ajout de valeurs de toxicité (SECTION 11.1).
- Ajouts de valeurs d'informations écologiques (SECTION 12.1).
- Ajouts abréviations et acronymes (SECTION 16).

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Dangers physiques D'après les données d'essais

Dangers pour la santé Méthode de calcul

Dangers pour l'environnement Méthode de calcul

Il est recommandé de suivre une formation basique sur la sécurité et l'hygiène au travail, pour pouvoir manipuler correctement le produit.

Abréviations et acronymes utilisés:

CEN: Comité européen de normalisation.

EC50: Concentration efficace moyenne.

PPE: Équipements de protection individuelle.

LC50: Concentration létale, 50%.

LD50: Dose létale, 50%.

-Continue à la page suivante.-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

KUPRIK WG



Version 1 **Date d'établissement: 20/05/2021**
Version 5 (substitue a la version 4) **Date de révision: 16/10/2023**

Page 10 de 10
Date d'impression: 17/10/2023

Principales références de la littérature et sources de données:

<http://eur-lex.europa.eu/homepage.html>

<http://echa.europa.eu/>

Règlement (UE) 2020/878.

Règlement (CE) No 1907/2006.

Règlement (CE) No 1272/2008.

Les informations contenues dans cette fiche de Sécurité ont été rédigées conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION du 18 juin 2020 modifiant l'Annexe II du règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances et mélanges chimiques (REACH).

L'information contenue dans cette Fiche de Données de Sécurité du Produit se base sur les connaissances actuelles relatives à ce produit ainsi que sur les lois nationales et européennes en vigueur, sachant que les conditions de travail de ses utilisateurs ne nous sont pas connues et échappent ainsi à notre contrôle. Le produit doit en aucun cas être utilisé à des fins autres que celles pour lesquelles il a été conçu et préparé, il ne peut être utilisé sans connaissance préalable et écrite des instructions relatives à son maniement. Il incombe à l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires afin de suivre et respecter les exigences prévues par la loi.